	REGIE DE L'EAU BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Conseil d'Administration du 14 décembre 2023	N° 2023/05/03

L'an deux mille vingt-trois, le 14 décembre, le Conseil d'administration de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole, dûment convoqué le 1^{er} décembre 2023, s'est assemblé au 91 rue Paulin sur la Commune de Bordeaux sous la présidence de Madame Sylvie Cassou-Schotte, Présidente du Conseil d'administration.

Etaient présents à la séance :

Madame Sylvie Cassou-Schotte, Monsieur Daniel Delestre, Monsieur Jean-Claude Feugas, Madame Anne-Eugénie Gaspar, Monsieur Maxime Ghesquière, Monsieur Laurent Guillemin, Madame Zeineb Lounici.


Excusés ayant donné procuration :

Monsieur Gérard Chausset ayant donné procuration à Madame Sylvie Cassou-Schotte, Monsieur Guillaume Garrigues ayant donné procuration à Madame Zeineb Lounici. Madame Maité Cazaux ayant donné procuration à Monsieur Daniel Delestre.

Était absent :

Monsieur Fabrice Moretti.

La séance est ouverte à 14h00.

	REGIE DE L'EAU BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Conseil d'Administration du 14 décembre 2023	N° 2023/05/03

Projets structurants – systèmes d'information – enveloppes financières et marchés

Madame Cassou-Schotte présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du Conseil métropolitain du 18 décembre 2020, Bordeaux métropole a souhaité mettre fin à la délégation de service public relative à la gestion de l'eau avec Suez, et a procédé à la création de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole.

Cette création induisait la structuration d'une nouvelle architecture de systèmes d'informations. Celle-ci ne pouvait être aboutie dans les délais de création de la Régie ; ainsi, un système d'information de transition a été mis en place et va prendre fin au 31/12/2024.

A cette date, une nouvelle structure informatique va prendre le relai. Dans ce cadre, deux projets structurants vous sont présentés aujourd'hui. Ils ont vocation à outiller la nouvelle Régie et lui permettre de mener à bien sa mission.

I- Le projet gestion de maintenance assistée par ordinateur (GMAO)

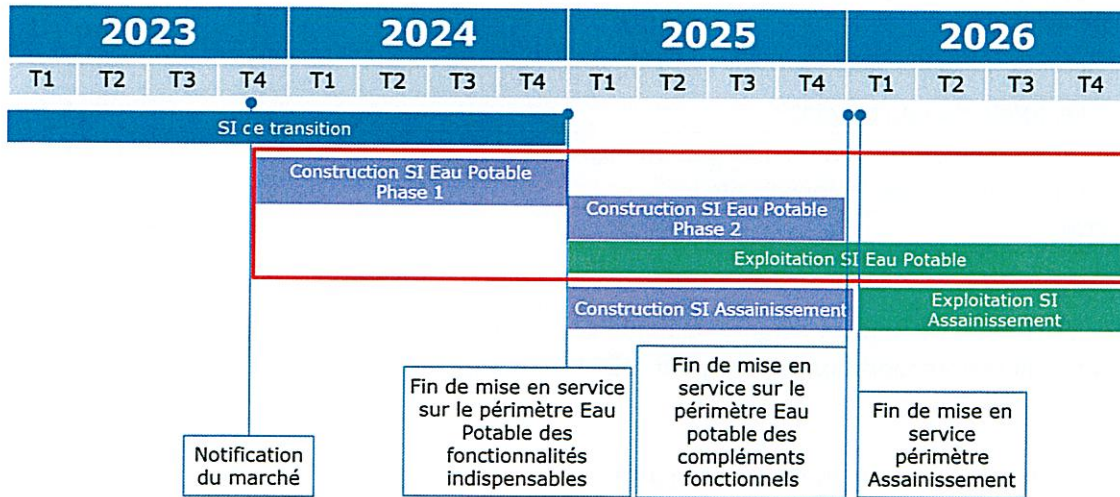
1- Présentation du projet et de l'enveloppe financière

La démarche concerne l'acquisition et la maintenance d'un système d'information permettant de gérer la maintenance des patrimoines visibles et enterrés des périmètres suivants :

- Eau Potable : usine, réseau, ouvrages de régulation, ouvrages de stockage, aqueduc, ouvrages sur le réseau, ...
- Eau Industrielle : usine, réseau, poste de comptage, ...
- Les interventions pour le compte de tiers.

Il permettra la gestion des stocks et l'approvisionnement des pièces.

Par ailleurs, ce système GMAO doit être en capacité de supporter les fonctions nécessaires à l'extension du périmètre de compétences de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole à partir du 1^{er} janvier 2026, à savoir la gestion de l'assainissement collectif des eaux usées et la gestion des eaux pluviales urbaines.



Le projet va se déployer de janvier à fin 2026 (permettant l'intégration des nouvelles compétences de la Régie).

Le projet pour le domaine EAU a été découpé en plusieurs phases pour permettre une mise en service en octobre 2024 d'un premier périmètre fonctionnel incluant des fonctionnalités essentielles à l'exploitation de la régie et du service. La mise en service de compléments fonctionnels sera réalisée lors de la phase 2 en 2025.

Le périmètre fonctionnel du système GMAO couvre les 12 domaines suivants.



Compte tenu du nombre des fonctionnalités couverte, le déploiement d'un tel outil implique de manière très transversale l'ensemble des directions de la régie, et plus de deux cents agents seront concernés, essentiellement sur les fonctions opérationnelles.

Le programme financier pour le périmètre eau potable et eau industrielle de la manière suivante :

Etudes préliminaires (formalisation des processus opérationnels)	220 000 €
Etudes (définition du besoin)	620 000 €
Développement, (Conception, Intégration migration des données, m Mise en production, Licences, etc.)	2 200 000 €
TOTAL	3 040 000 €

En outre, les charges de fonctionnement de l'outil à terme porteront sur l'hébergement cloud (520 k€ par an), et de la maintenance applicative pour (300 k€ par an).

2- Marché d'acquisition et de maintenance

Une procédure de passation d'un marché avec négociation a été lancée conformément aux dispositions articles L.2124-3, R.2124-4 et R.2161-21 à R.2161-23 du Code de la commande publique. Ce marché concerne l'acquisition et la maintenance d'un système d'information permettant de gérer la maintenance des patrimoines visibles et enterrés des périmètres suivants :

- Eau Potable : usine, réseau, ouvrages de régulation, ouvrage de stockage, aqueduc, ouvrages sur le réseau, ...
- Eau Industrielle : usine, réseau, poste de comptage, ...
- DECI Défense Extérieure Contre l'Incendie

Ce système GMAO aura également la capacité de supporter les fonctions nécessaires à l'extension du périmètre de compétences de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole à partir du 1^{er} janvier 2026 avec la gestion l'assainissement collectif des eaux usées et la gestion des eaux pluviales urbaines.

La présente délibération a également pour objet d'approuver et d'autoriser le Directeur général à signer l'accord-cadre mixte à prix global et forfaitaire et à bons de commande, conformément au rapport d'analyse de l'offre présentée en Commission d'Appel d'Offres réunie le 13 décembre 2023 ayant choisi la société ARONDOR pour un montant maximum de 3 410 000 € HT dont 780 000 € HT pour la partie à bons de commande sur la durée totale de 3 ans (la part forfaitaire étant fixée à 2 395 377 € HT).

La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programmes du budget Eau potable suivante :

- AP - 2023APPBUILD - Système d'information - Phase build
 - o 2023OPPBUILDSIP18A19 - PR18 (GMAO Usines, Opérations réseaux)

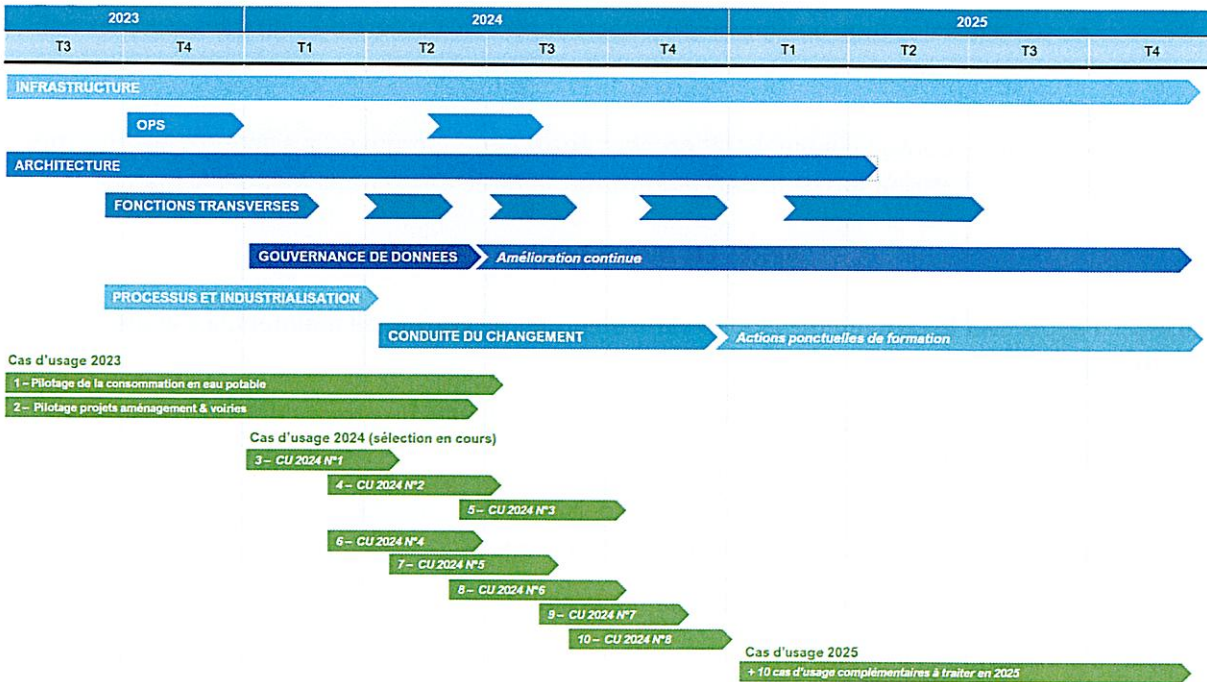
II- Le projet de plateforme DATA

La construction de la plateforme DATA consiste à mettre en place un entrepôt de données pour la régie, ainsi que des outils d'analyse et de restitution. Celle-ci doit permettre la production des indicateurs de pilotage (opérationnel, de performance, règlementaire). Cette plateforme transversale, à destination de toutes les directions, permettra de suivre les indicateurs contractuels et à terme, d'explorer des solutions et une organisation autour des nouvelles technologies, telles que l'intelligence artificielle et l'informatique industrielle.

La plateforme DATA aura la capacité d’être étendue au périmètre assainissement lors de la reprise du service au 1^{er} janvier 2026.

Le projet a été découpé en plusieurs phases jusqu’en 2025 :

- Phase 1 : Mise en place de la plateforme
 - Cadrage
 - Etudes techniques
 - Constitution des éléments technique de la solution
 - Réalisation des premiers cas d’usages de la plateforme
- Phase 2 : Alimentation de la plateforme sur périmètre restreint
- Phase 3 : Alimentation de la plateforme avec l’ensemble du périmètre SI



Le programme financier de ce projet se structure de la manière suivante :

Etudes	734 550 €
Développement	1 248 000 €
TOTAL	1 982 550 €

En outre, l’hébergement et les licences de ce nouvel outil pèseront pour 165K€ par an.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil d’administration réuni,

Vu la délibération N° 2020-552 du Conseil métropolitain du 18 décembre 2020 portant création de la régie de l’Eau Bordeaux Métropole dotée de l’autonomie financière et de la personnalité juridique et portant désignation des membres du Conseil d’administration,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

- Qu'il y a lieu de doter la Régie de l'eau Bordeaux métropole de sa propre architecture de systèmes d'information
- Que pour les besoins de l'exploitation du service public, la Régie a besoin de recourir à des achats dans le cadre du droit de la commande publique
- Qu'il appartient au Conseil d'administration de la Régie de fixer les modalités générales de passation des contrats
- Que la délégation de pouvoir du Directeur général l'autorise à signer les marchés dont le montant est inférieur aux seuils de procédure formalisée
- Que le Conseil d'administration peut également approuver la signature des marchés après l'attribution de la CAO et autoriser le Directeur général à signer le marché

APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :

Article 1 : d'approuver le programme global relatif au projet de gestion de maintenance assistée par ordinateur (GMAO)

Article 2 : d'approuver l'enveloppe globale financière prévisionnelle du projet de GMAO approuvé à l'article 1, évaluée à 3 040 000 € HT

Article 3 : D'approuver l'attribution du marché d'acquisition et de maintenance de la GMAO dans les conditions présentées en annexe 1 à la présente délibération,

Article 3 : d'approuver le programme global relatif à la plateforme DATA

Article 4 : d'approuver l'enveloppe globale financière prévisionnelle du projet approuvé à l'article 3, évaluée à 1 982 550 € HT

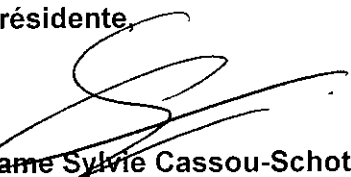
Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le 14 décembre 2023.

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</p> <p>PUBLIÉ LE :</p>	<p>Pour expédition conforme, La Présidente,</p>  <p>Madame Sylvie Cassou-Schotte</p>
--	--